



Progress beyond

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER AUX OU VERS, OU À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDENTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS (EN CE COMPRIS PORTO RICO, LES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES, GUAM, LES SAMOA AMÉRICAINES, L'ÎLE WAKE ET LES ÎLES MARIANNES DU NORD), TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA, OU À TOUTE PERSONNE AMÉRICAIN (U.S. PERSON) OU DANS OU VERS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST ILLÉGALE.

Solvay Finance annonce le rachat réussi de 91,58% du montant nominal de son emprunt obligataire hybride perp N.C. June 2021

Bruxelles, 2 septembre 2020 --- Suite à la clôture de son offre de rachat en espèce le 1er septembre 2020, Solvay publie les résultats finaux de son opération de rachat de ses obligations super-subordonnées perpétuelles d'un montant de 500 millions d'euros portant intérêt au taux de 5,118 % (ISIN: XS1323897485).

Solvay Finance a l'intention de racheter 91,58 % du montant total en principal en circulation représentant un montant total de 457 877 000 euros.

A la suite des opérations de règlement livraison de l'offre de rachat le 4 septembre 2020, plus de 90 % du montant total initial en principal des obligations auront été rachetées par Solvay Finance. Conformément aux modalités des obligations, Solvay Finance aura la possibilité, à tout moment, de rembourser l'ensemble des obligations restantes en circulation qui n'ont pas été valablement rachetées dans le cadre de l'offre de rachat à leur montant principal augmenté de tout intérêt couru et non payé (en ce compris des intérêts différés) jusqu'à la date de remboursement. Solvay Finance a l'intention d'exercer cette possibilité dès que possible après le règlement de l'offre de rachat.

* * * * *

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription à, de valeurs mobilières (l'« Offre ») dans toute juridiction dans laquelle, ou à une personne à qui, il serait illégal de le faire. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi.

L'Offre n'a pas été faite, directement ou indirectement, au sein ou par l'intermédiaire des courriers, ou par tout moyen ou instrument de commerce interétatique ou étranger, ou par l'intermédiaire d'une bourse nationale des États-Unis. Cela comprend, entre autres, la transmission par télécopieur, les courriers électroniques, le télex, le téléphone, internet ou toute autre forme de communication électronique. Par conséquent, des copies du Tender Offer Memorandum, du présent communiqué et de tout autre document ou matériel se rapportant à l'Offre n'ont pas, directement ou indirectement, été postées ou transmises, distribuées ou diffusées, en ce compris, mais sans s'y limiter, par les dépositaires, les nominés ou les fiduciaires) aux ou vers les États-Unis ou à une personne située ou résidant aux États-Unis, et les Obligations n'ont pas été présentée dans le cadre de l'Offre par un tel moyen, instrument ou dispositif à destination ou depuis ou par des personnes situées ou résidant aux États-Unis. Toute offre présumée d'Obligations dans le cadre de l'Offre résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions est nulle et toute offre présumée d'Obligations faite par une personne située aux États-Unis ou par un agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant sur une base non-décrétionnaire pour le compte d'un mandant donnant des instructions depuis les États-Unis est invalide et n'a pas été acceptée.

Chaque porteur d'Obligations participant à l'Offre a déclaré qu'il n'était pas situé aux États-Unis, qu'il ne participait pas à l'Offre depuis les États-Unis, ou qu'il agissait sur une base non-décrétionnaire pour un donneur d'ordre situé à l'extérieur des États-Unis qui ne donnait pas l'ordre de participer à l'Offre depuis les États-Unis. Aux fins du présent paragraphe et du paragraphe ci-dessus, « États-Unis » signifie les États-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions (y compris Porto Rico, les Îles Vierges américaines, Guam, les Samoa américaines, Wake et les Îles Mariannes du Nord), tout état des États-Unis d'Amérique et le District de Columbia.

Ni l'Offre, ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni tout autre document ou matériel se rapportant à l'Offre n'a été soumis aux procédures d'autorisation de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB) conformément aux dispositions légales et réglementaires italiennes. L'Offre a été effectuée en Italie sous la forme d'une offre dispensée d'enregistrement conformément à l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret-Loi n° 58 du 24 février 1998, tel que modifié (le « Financial Services Act ») et l'article 35-bis, paragraphe 4 du Règlement CONSOB n°11971 du 14 mai 1999, tel que modifié. Les porteurs et les ayants droit des Obligations, situés en Italie pouvaient offrir tout ou partie de leurs Obligations dans le cadre de l'Offre par l'intermédiaire de personnes autorisées (telles que des sociétés d'investissement, des banques ou intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément au Financial Services Act, au Règlement CONSOB n°20307 du 15 février 2018, tel que modifié et au Décret-Loi n°385 du 1er septembre 1993, tel que modifié) et dans le respect des lois et règlements applicables ou des exigences imposées par la CONSOB, la Banque d'Italie ou toute autre autorité italienne. Chaque intermédiaire devait se conformer aux lois et règlements applicables relatifs aux obligations d'informations du client dans le cadre des Obligations et/ou de l'Offre.

La diffusion du Tender Offer Memorandum, du présent communiqué et de tout autre document ou matériel se rapportant à l'Offre n'a pas été faite, et ces documents et/ou matériels n'ont pas été approuvés, par une personne autorisée aux fins de la section 21 du

This press release is also available in English. – Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar.

SOLVAY S.A. – Rue de Ransbeek, 310 – B-1120 Brussels – Belgium – T: +32 (2) 264 21 11 – F: +32 (2) 264 30 61

www.solvay.com



Financial Services and Market Act 2000, tel que modifié. Par conséquent, ces documents et/ou matériels n'ont pas été distribués, et n'ont pas été transmis, au grand public au Royaume-Uni. La diffusion de ces documents et/ou matériels en tant que promotion financière n'a été faite qu'aux personnes qui, au Royaume-Uni répondaient à la définition d'investisseurs professionnels (tel que défini à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou aux personnes qui étaient des membres existants ou des créanciers de l'Offrant ou aux personnes qui relevaient de l'article 43(2) du Financial Promotion Order ou tout autre personne à qui elle aurait pu légalement être faite en vertu du Financial Promotion Order.

Le Tender Offer Memorandum, ce communiqué et tout autre document ou matériel relatifs à l'Offre n'a pu être distribués en France qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). Ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni aucun autre document ou matériel d'offre n'ont été soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni aucun autre document ou matériel relatif à l'Offre n'ont été notifiés, et ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni aucun autre document ou matériel relatif à l'Offre n'ont été approuvés par l'Autorité des Services et Marchés Financiers belge (Financial Services and Market Authority). En conséquence, l'Offre ne pouvait pas être faite en Belgique par voie d'offre publique d'acquisition telle que définie à l'article 3 de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, telle que modifiée (la « Loi belge sur les offres publiques d'acquisition »), sauf dans les cas où une exemption de placement privé est prévue. L'Offre a été exclusivement réalisée dans le cadre des exemptions de placement privé applicables. En conséquence l'Offre ne pouvait faire l'objet de publicité et ne pouvait être étendue et, ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni aucun des documents ou matériels en lien avec l'Offre n'ont été distribués ou rendus disponibles directement ou indirectement, à toute personne en Belgique autre que (i) les investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus et (ii) dans toutes les circonstances prévues à l'article 6 §4 de la Loi belge sur les offres publiques d'acquisition. Le Tender Offer Memorandum et le présent communiqué ont été publiés uniquement pour l'usage personnel des investisseurs qualifiés susmentionnés, et aux fins exclusives de l'Offre. En conséquence, les informations contenues dans le Tender Offer Memorandum et le présent communiqué ne pouvaient être utilisées à d'autres fins ni être divulgués à toute autre personne en Belgique.



À propos de Solvay

Solvay est une entreprise fondée sur la science dont les technologies apportent des avantages dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Avec plus de 24 100 employés dans 64 pays, Solvay unit les personnes, les idées et les éléments afin de réinventer le progrès. Le Groupe cherche à créer une valeur partagée durable pour tous, notamment grâce à son plan Solvay One Planet qui s'articule autour de trois piliers : la protection du climat, la préservation des ressources et la promotion d'une meilleure qualité de vie. Les solutions innovantes du Groupe contribuent à la création de produits plus sûrs, plus propres et plus durables que l'on trouve dans les maisons, les aliments et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils intelligents, les applications médicales, les systèmes de purification de l'eau et de l'air. Fondée en 1863, Solvay se classe aujourd'hui parmi les trois premières entreprises mondiales pour la grande majorité de ses activités et a réalisé un chiffre d'affaires net de 10,2 milliards d'euros en 2019. Solvay est cotée sur Euronext Bruxelles (SOLB) et Paris et aux États-Unis, où ses actions (SOLVY) sont négociées dans le cadre d'un programme ADR de niveau 1. Pour en savoir plus, consultez le site www.solvay.com.

Investors relations

Jodi Allen, Head of Investor relations
+1 609 860 4608
Geoffroy d'Oultremont
+32 2 264 29 97
Bisser Alexandrov
+32 2 264 36 87

investor.relations@solvay.com

Media relations

Nathalie Van Ypersele
+32 478 20 10 62
nathalie.vanyperselle@solvay.com
Brian Carroll
+32 2 264 36 72
brian.carroll@solvay.com